



ADDITIF N° 1 AD/MINTP/86/DIR/DIR10/DIR11/UGP/2024 DU 25 NOV 2024

RELATIF A L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°078/AGIO/MINTP/CSPM-PFC/CCCM-TR/2024 DU 28/09/2024 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE OLAMA-KRIBI, LOT2 : (BINGAMBO-KRIBI), SECTION I - BINGAMBO-GRANDZAMBI (48 km), DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.

FINANCEMENT :

- Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) : Part hors TVA ;
- Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA) : Part hors TVA ;
- Fonds Saoudien de Développement (FSD) : Part hors TVA ;
- Fonds D'Abou Dhabi pour le Développement (FADD) : Part hors TVA ;
- Cameroun : Part hors TVA et Part Taxes (BIP MINTP, Exercices 2023 et suivants)

AU JOUR D'AUJOURD'HUI :

PIECE N°2 : REGLEMENT GENERAL D'APPEL D'OFFRES (RGAO)

Article 39 : Cautionnement définitif

39.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.

PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

14.3	Le marché à l'issue du présent Appel d'Offre est à prix unitaires et à prix forfaitaires. Ces prix sont fermes.
16.1	Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

PIECE N°4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

Article 19 : Avances (CCAG article 28)

20.1 Le Cocontractant pourra obtenir, sur sa demande, dès la notification de l'ordre de service de commencer les travaux, sans justification de débours de sa part et à l'exclusion de tout autre, une avance de démarrage égale à quinze pour cent (15%) du montant initial TTC du marché.

PIECE N°6 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

205	205-1	Diamètre maximum 1000 mm LE METRE CUBE : (Prix en lettres)	FCFA	m ³	
	205-2	Diamètre maximum 2000 mm LE METRE CUBE : (Prix en lettres)	FCFA	m ³	
512		Les prix 513-1 à 513-5 s'appliquent à l'unité de la tête des dalots (quel que soit le type de tête) respectifs en béton armé dosé conformément aux prescriptions du CCTP et suivant les projets d'exécution élaborés par l'entreprise et approuvés par le maître d'œuvre. • (...) • (...) • Les quantités à prendre en compte seront le nombre d'ouvrage de tête amont résultant des plans d'exécution approuvés, et celles résultant d'attachements contradictoires.			
617		Fourniture et pose des prédalles Ce prix rémunère au METRE CUBE la fourniture et la mise en œuvre de coffrage perdu pour la réalisation de hourdis en dalle préfabriquées en béton armé de 5 cm d'épaisseur minimale. Il comprend notamment toutes les sujétions liées au transport, à la manutention, au stockage et toutes sujétions d'exécution avec la même définition que le prix 617. LE METRE CARRE : (prix en lettres)	FCFA	m ²	
623		Manutention des poutres sur appuis définitifs Ce prix rémunère à l'UNITE, la mise en place d'une poutre préfabriquée par lancement ou tout autre procédé et toutes sujétions résultant de la mise en place. Il comprend notamment l'amenée, la mise en œuvre et le repli après exécution de tous les matériels nécessaires (ponton flottant, grue, ...), la main d'œuvre spécialisée, les installations et ouvrages provisoires d'accès ou autres ainsi que tous les frais afférents.			

		Le procédé de lancement ainsi que le matériel à utiliser est à soumettre à l'agrément du maître d'œuvre. L'UNITE: (prix en lettres) _____ FCFA	U	
633		Réalisation du trottoir Ce prix rémunère, au METRE CARRE la fourniture et la mise en place de trottoirs en béton au-dessus de l'ouvrage réalisé y compris la fourniture, le transport et la mise en œuvre des fourreaux en PVC DN100 et toutes sujélions. LE METTRE LINEAIRE : (prix en lettres) _____ FCFA	.m ²	

PIECE N°7 : CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

617	Fourniture et pose des prédalles	m3	3 164,00	
-----	----------------------------------	----	----------	--

PIECE N°10.1 : MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION

(...)

4-déclare que cette offre reste valable pour un délai de cent-vingt (120) jours à partir de la date limite de remise des offres.

(...)

PIECE N°10.2 : MODELE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE (CAUTION DE SOUMISSION)

(...)

La présente garantie entre en vigueur à la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au cent cinquantième (150^{ème}) jour inclus suivant la date limite de remise des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la Banque/Compagnie d'assurances, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de ces cent cinquante (150) jours.

(...)

PIECE N°10.5 : MODELE CAUTIONNEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE

(...)

Nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'Entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du Marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de (montant de la caution, en lettres et en chiffres, correspondant à dix pour cent (10%) du montant du Marché, réparti en devises et monnaie locale conformément au Marché).

(...)

LIRE :

PIECE N°2 : REGLEMENT GENERAL D'APPEL D'OFFRES (RGAO)

Article 39 : Cautionnement définitif

39.2. Le cautionnement dont le taux varie, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.

PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

14.3	Le marché à l'issue du présent Appel d'Offre est à prix unitaires et à prix forfaitaires.
16.1	Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de cent cinquante (150) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

PIECE N°4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

Article 19 : Avances (CCAG article 28)

20.1 Le Cocontractant pourra obtenir, sur sa demande, dès la notification de l'ordre de service de commencer les travaux, sans justification de débours de sa part et à l'exclusion de tout autre, une avance de démarrage égale à dix pour cent (10%) du montant initial TTC du marché.

PIECE N°6 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

205	205-1	Diamètre maximum 1000 mm LE METRE LINEAIRE: (Prix en lettres) _____ FCFA	ml	
	205-2	Diamètre maximum 2000 mm LE METRE LINEAIRE: (Prix en lettres) _____ FCFA	ml	
512		Les prix 512-1 à 512-5 s'appliquent à l'unité de la tête des dalots (quel que soit le type de tête) respectifs en béton armé dosé conformément aux prescriptions du CCTP et suivant les projets d'exécution élaborés par l'entreprise et approuvés par le maître d'œuvre. • (...) • (...) • Les quantités à prendre en compte seront le nombre d'ouvrage de tête résultant des plans d'exécution approuvés, et celles résultant d'attachements contradictoires.		

617	Fourniture et pose des prédalles Ce prix rémunère au METRE CARRE la fourniture et la mise en œuvre de coffrage perdu pour la réalisation du hourdis en dalle préfabriquées en béton armé de 5 cm d'épaisseur minimale. Il comprend notamment toutes les sujétions liées au transport, à la manutention, au stockage et toutes sujétions d'exécution avec la même définition que le prix 617. LE METTRE CARRE: (prix en lettres) _____ FCFA	m ²	
623	Manutention des poutres sur appuis définitifs Ce prix rémunère à la tonne, la mise en place d'une poutre préfabriquée par lancement ou tout autre procédé et toutes sujétions résultant de la mise en place. Il comprend notamment l'amenée, la mise en œuvre et le repli après exécution de tous les matériels nécessaires (ponton flottant, grue, ..), la main d'œuvre spécialisée, les installations et ouvrages provisoires d'accès ou autres ainsi que tous les frais afférents. Le procédé de lancement ainsi que le matériel à utiliser est à soumettre à l'agrément du maître d'œuvre. LA TONNE: (prix en lettres) _____ FCFA	T	
633	Réalisation du trottoir Ce prix rémunère, au METRE CARRE la fourniture et la mise en place de trottoirs en béton au-dessus de l'ouvrage réalisé y compris la fourniture, le transport et la mise en œuvre des fourreaux en PVC DN100 et toutes sujétions. LE METTRE CARRE: (prix en lettres) _____ FCFA	.m ²	

PIECE N°7 : CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

617	Fourniture et pose des prédalles	m ²	3 164,00		
-----	----------------------------------	----------------	----------	--	--

PIECE N°10.1 : MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION

(...)

4- déclare que cette offre reste valable pour un délai de cent-cinquante (150) jours à partir de la date limite de remise des offres.

(...)

PIECE N°10.2 : MODELE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE (CAUTION DE SOUMISSION)

(...)

La présente garantie entre en vigueur à la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au cent quatre-vingtième (180^{ème}) jour inclus suivant la date limite de remise des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la Banque/Compagnie d'assurances, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de ces cent quatre-vingt (180) jours.

(...)

PIECE N°10.5 : MODELE CAUTIONNEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE


(...)

Nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'Entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du Marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de (montant de la caution, en lettres et en chiffres, correspondant à cinq pour cent (5%) du montant du Marché, réparti en devises et monnaie locale conformément au Marché).

(...)

NB : les corrections ainsi faites sont à prendre en compte dans le DAO.

Le Ministre des Travaux Publics a l'honneur de porter à la connaissance des soumissionnaires concernés par l'Appel d'Offres sus-cité que les date et heure de dépôt et d'ouverture des offres restent telles qu'indiquées dans le DAO.



 Emmanuel NGAROU D.